

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (CE) n° 861/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 199 du 31 juillet 2007)

Page 12, annexe I, premier encadré, point 4.7:

*au lieu de:* «4.7. Choix d'une juridiction arrêté d'un commun accord par les parties »

*lire:* «4.7. Choix d'une juridiction arrêté d'un commun accord par les parties »

Page 14, annexe I, premier encadré, point 7.4.2:

*au lieu de:* «7.4.2. S'il s'agit d'intérêts légaux, exigibles à compter du: .../.../... (date)  
exigibles à compter du: .../.../... (date)»

*lire:* «7.4.2. S'ils sont légaux  
intérêts exigibles à compter du: .../.../... (date)»

---